



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 89472

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur la question des conditions de travail des aides aux personnes âgées et handicapées à domicile. Depuis la loi Borloo l'action des pouvoirs publics en direction des services à la personne à l'ambition de développer une nouvelle activité économique qui connaît aujourd'hui des difficultés structurelles et conjoncturelles, notamment parce que la majorité de ces emplois sont peu qualifiés et donc plus durement éprouvés. Les plages de travail sont plus courtes, l'isolement du salarié, la gestion des conflits avec les personnes dont ils s'occupent ou les familles, ces inconvénients ne sont compensés ni par la rémunération, ni par une éventuelle évolution de carrière. Enfin, les tarifs octroyés par les conseils généraux dans le cadre de l'APA ne permettent pas de délivrer des prestations de qualité, certains plans d'aide APA se caractérisent par le fractionnement des interventions à la demi heure voire au quart d'heure. De nombreuses associations ont déjà renoncé à cette activité faute de moyens. C'est pourquoi, dans un contexte où la dépendance se développe, il aimerait savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour favoriser cette activité sur nos territoires.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89472

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10464

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)